

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE - TRAVAIL - PROGRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

POINT FOCAL OPERATIONNEL - FEM

RAPPORT DE L'EXERCICE D'IDENTIFICATION DU
PORTEFEUILLE NATIONAL DE PROJETS PRIORITAIRES DU
TCHAD A METTRE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU
SYSTEME TRANSPARENT D'ALLOCATION DES RESSOURCES
(STAR) DE LA CINQUIEME RECONSTITUTION DU FONDS
POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (FEM5)

1 - Introduction

Dans le cadre de la cinquième reconstitution de la caisse du fonds pour l'environnement mondial (FEM), le point focal opérationnel du FEM du Tchad a coordonné un exercice national de définition des priorités nationales pour l'utilisation des ressources du FEM5 allouées au Tchad dans le système transparent d'allocation des ressources (STAR). L'exercice consiste à doter le Tchad d'un document cadre pouvant servir de base à la programmation des ressources du FEM5 à travers un processus de concertation entre les différentes parties prenantes (gouvernement, partenaires au développement, organisations de la société civiles et autres) impliqués dans la gestion durable de l'environnement.

Pour mener à bien l'exercice, le Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques, au nom du Gouvernement Tchadien, a sollicité l'appui financier du Secrétariat du FEM tel que prévu par les nouvelles reformes adoptées lors de l'Assemblée Générale tenue le 24 mai 2010 en Uruguay. Un montant de vingt huit mille six cent dollar américain (28 600 USD) a été accordé au Tchad pour cet exercice.

Le présent rapport fait la synthèse et rend compte des principaux résultats des activités menées.

2- Description du processus

Un comité dirigé par l'Inspecteur Général du Ministère de l'Environnement et composé du Secrétaire Général, du Directeur Général de l'Agence pour l'Energie Domestique et l'Environnement (AEDE), des différents points focaux techniques dont le FEM est le mécanisme financier, du point focal opérationnel FEM et de quelques cadres du Ministère, a été mis en place.

Le comité avait pour mandat de définir la méthodologie de l'exécution du processus NPFE et d'échanger avec le Secrétariat du FEM jusqu'à la mobilisation des fonds nécessaires. Il a été arrêté deux étapes obligatoires à cet exercice : une consultation sur l'état de mise en œuvre des conventions et un atelier national. Une somme de vingt huit mille six cent dollar (28 600 USD) a été accordée par le Secrétariat du FEM à cet effet.

A- Consultation

Trois consultants nationaux ont été recrutés pour cette activité. Ils étaient chargés de :

- effectuer une analyse approfondie de l'état de mise en œuvre des différentes conventions depuis leur ratification par le Tchad ;
- identifier les priorités nationales relatives à ces différentes conventions ainsi que les engagements auxquels le Tchad est soumis ;
- répertorier l'ensemble des décisions prises lors des différentes Conférences des Parties et leur état d'application au niveau national ;
- identifier les idées de projets relatives à la synergie entre les trois conventions ;
- identifier les idées de projets prioritaires relatifs aux différentes conventions ;
- présenter le portefeuille national des projets et programmes ainsi que des activités habilitantes du FEM ; et

- présenter leur travail de consultation à l'atelier national.

B-Atelier national

L'atelier sur l'exercice national d'identification du portefeuille de projets prioritaires à soumettre au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) s'est tenu les 10 et 11 avril 2012 au Musée National de N'Djaména. Organisé par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques, à travers son Secrétariat Général, ledit atelier a regroupé plus de soixante dix participants représentants : les députés, les Ministères concernés, les Organisations de la Société Civile, le secteur privé, les organisations régionales et sous-régionales, les partenaires au développement et différents services techniques.

Dans l'ensemble, il s'agit de doter le Tchad d'un document de portefeuille de projets devant servir de base à la programmation des ressources du FEM5 à travers un processus participatif entre les services techniques du Gouvernement et les autres intervenants concernés par la gestion de l'environnement. De façon spécifique, il s'agit de :

- Familiariser les parties prenantes avec le processus FEM et leur présenter les principaux défis de l'environnement au Tchad ;
- Prendre en compte les préoccupations environnementales des partenaires et former une synergie nationale autour d'objectifs communs (FEM, Agences d'exécution du FEM, Gouvernement, Secteur privé, Société civile, communautés de base) ;
- Susciter le partenariat, la synergie et la complémentarité autour des objectifs identifiés dans les projets du FEM5 en vue de faciliter la mobilisation de leurs cofinancements ;
- Valider le portefeuille national des projets du FEM.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques, Monsieur SANDJIMA DOUNIA. Les travaux ont été codirigés par Messieurs MOUHYDDINE MAHAMAT SALEH et ABOUBAKAR OURDE respectivement Secrétaire Général Adjoint du Ministère de l'Environnement et Président de l'ONG DARNA.

Pour une mise à niveau des participants, l'atelier a enregistré les présentations suivantes sur :

- La structure générale du FEM ;
- Le FEM et les différentes conventions internationales ;
- Le Système Transparent d'Allocation des Ressources (STAR) ;
- Les orientations stratégiques dans les domaines de la Biodiversité, des Eaux Internationales, des POP'S, des Changements Climatiques et de la Dégradation des terres ;
- La stratégie et plan d'action national de l'initiative de la Grande Muraille Verte ;
- Le Programme des Microfinancements du FEM ;
- Les projets pilotes pour la réhabilitation durable du Lac Tchad ;
- Les projets du plan directeur et du plan d'investissement de la Commission du Bassin du Lac Tchad.

NB : l'atelier a adopté la démarche suivante qui consiste à confier l'adoption du rapport de consultation sur l'état de mise en œuvre des conventions de la génération de RIO au Secrétariat Général du Ministère de l'Environnement, à travers un processus et ce, sur une durée de 30 jours.

Trois (03) groupes de travail ont été constitués autour des domaines thématiques du FEM. Il s'agit de :

- Changements Climatiques et Eaux Internationales ;
- Dégradation des Terres et Polluants Organiques Persistants ;
- Biodiversité et Biosécurité.

Chaque groupe avait pour mandat sur la base des stratégies et plan d'action des différentes conventions ainsi que les documents de politiques générales et sectorielles et leur plan d'action, d'identifier les idées de projet pouvant être mises en œuvre dans le cadre des programmes de la Grande Muraille Verte et du Lac Tchad et de les prioriser.

a- Programme Sahel et Afrique de l'Ouest en appui à l'initiative de la Grande Muraille Verte (4 millions de dollars US du STAR, agence d'exécution : la Banque Mondiale)

Les activités ci-après doivent être mises en œuvre dans le cadre du projet de gestion durable des terres et de l'eau :

- Récupération de terres dégradées, aménagements antiérosifs et gestion des terroirs villageois ;

- Aménagement d'infrastructures hydrauliques, mobilisation et suivi des ressources en eau ;
- Promotion des énergies nouvelles et renouvelables pour des activités génératrices de revenus ;
- Mise en place des infrastructures socioéconomiques ;
- Information, Education et Communication des acteurs ;
- Valorisation et diffusion des savoirs locaux ;
- Renforcement des capacités des structures et des organisations paysannes.

Les activités d'adaptation liées au Programme d'Action Nationale d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) seront également menées dans le cadre du Programme Sahel et Afrique de l'Ouest en appui à l'initiative de la Grande Muraille Verte (5 millions de dollar US du fonds PMA), à travers les projets prioritaires suivants :

- 1- mobilisation des eaux de surface pour l'agriculture et l'alimentation du bétail (1 million de dollar) ;
- 2- diversification et intensification des cultures dans les zones soudanienne et sahélienne (1 million de dollar) ;

- 3- amélioration de l'Information, de l'Education et de la Communication à l'adaptation aux changements climatiques (1 million de dollar) ;
- 4- réalisation des ouvrages de défense et conservation des sols pour le développement des activités agricoles (1 million de dollar) ;
- 5- banque d'alimentation pour bétail (1 million de dollar).

b- Lac Tchad (2,1 millions de dollar US du STAR : agence d'exécution la Banque Africaine de Développement)

Les activités ci-après doivent être mises en œuvre dans le cadre du Programme Régional de Conservation des Ressources en Eau et des Ressources Naturelles du Lac Tchad :

- 1- Amélioration de l'hydraulicité du Chari/Logone
- 2- Amélioration du réseau d'observation des eaux de surface et des eaux souterraines sur le bassin du Lac Tchad ;
- 3- Reforestation du Lac Tchad ;
- 4- Information, Education et Communication des populations ;
- 5- Lutte contre les maladies d'origine hydrique, les épidémies et les maladies infectieuses dans le bassin du Lac Tchad ;

6- Conservation de la race Kouri ;

7- Assurer la durabilité des ressources piscicoles et aquacoles ;

8- Aménagement et protection du bassin contre l'érosion et l'ensablement des parties nord et est du Lac Tchad ;

9- Valorisation des savoirs locaux en matière de conservation.

c- Projet d'amélioration de technique de production des briques à base de terre et d'habitat climatique (0,73 million de dollar US du STAR et 5 millions du fonds PMA : agence d'exécution le Programme des Nations Unies pour l'Environnement)

Les projets prioritaires liés au PANA sont les suivants :

- 1- amélioration de l'Information, de l'Education et de la Communication à l'adaptation aux changements climatiques (1 million de dollar) ;
- 2- réalisation des ouvrages de défense et conservation des sols pour le développement des activités agricoles et génératrices de revenus (3 million de dollar) ;
- 3- réduction de la vulnérabilité des populations face aux risques climatiques / gestion des risques liés au climat et à l'adaptation aux changements climatiques (1 millions de dollar).

d- Projet d'adaptation des communautés rurales aux changements climatiques (5 millions du fonds PMA, Agence d'exécution le Programme des Nations Unies pour le Développement) dans le cadre du PANA :

1- amélioration et vulgarisation des calendriers culturaux (1 million de dollar) ;

2- réalisation des ouvrages de défense et conservation des sols pour le développement des activités agricoles et génératrices de revenu (1,6 million de dollar) ;

3- amélioration des pâturages intercommunautaires (1 million dollar) ;

4- amélioration de la qualité de la prévision saisonnière des précipitations et des écoulements des eaux de surface et de son intégration dans la stratégie de suivi de la vulnérabilité (1,4 millions de dollar).

NB : Des financements complémentaires sont attendus de l'Union Européenne concernant les priorités 8 et 10 du Programme d'Action

National d'Adaptation aux changements climatiques respectivement
sur l'observatoire et la gestion des risques climatiques.

Le Président

MOUHYDDINE MAHAMAT SALEH

Le Vice Président

ABOUBAKAR OURDE

Le Rapporteur Général

DEMANGASSOU KADIR II

Le Point Focal Opérationnel FEM

GAOURANG MAMADI N'GARKELO